

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGARI  
N° 1077 / C.A.C.

Ruhengeri, le 21.10. 1949

LE 43  
            
M

RECOMMANDE



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le  
chèque n° 4019/47 du 21.10.49 d'un montant de 1402/50 en règle-  
ment de votre facture n° 475 du 17.9.49

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Comptable C.A.C.

Pochet, M

A Monsieur

à

*Bank*  
.....  
*Chambura*

Réçépissé d'un recommandé

A remplir par le déposant

Expéditeur : M

A. T. Rubens C.A.C.

Destinataire : M

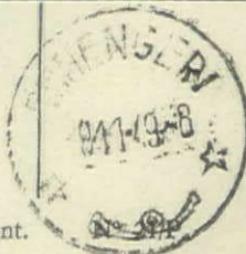
Synkeu

rue

Issumbura

à

A remplir par l'agent des postes

Numéro du recommandé	Nature de l'objet (1)	Taxe perçue	Timbre AR.	Timbre à date
271	<i>l</i>	<i>off</i>		

(1) Indiquer le montant du remboursement, le cas échéant.

# "SYNKIN"

(SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 40.000.000 DE FRs)

Paris, LE 27 septembre 1941

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : SYNKIN

Service :

FACTURE N° 1473

N° client : 1141 Distributeur territorial

SYNKIN

DOIT

POUR CE QUI SUIT :

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE :** Toutes nos factures sont payables au domicile de notre agence. Nous ne renonçons pas à cette clause, attributive de juridiction en faisant traite sur nos clients. Les marchandises voyagent toujours aux frais, risques et périls de l'acheteur et sont considérées comme vendues et réceptionnées en nos magasins. Toute contestation relative à la présente fourniture sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de notre agence.

Références	DÉSIGNATION	PRIX unitaires	SOMMES	
			Partielles	Totales
	Ode du 7/3/45 - notre disponible			
	Chambres pour portes et fenêtres attendues de latadi.-			
P555	50 N° Pointes de Paris 12cm.	19,75	987,50	
	20 N° idem 6cm.	21,25	425,00	
				I.412,50 ✓
<p>1000 à l'Éclair</p> <p> Nous disons: <u>MIENNE TOUTE LA SOMME DOUZE MILLES 500</u></p> <p>payable chez la ...</p> <p>pour le payé 6/9</p>				

# "SYNKIN"

(SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 40.000.000 DE FRCS)

Usumbura, LE 22 avril 1949

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : SYNKIN

*1570 C.A.C.*  
*2010/147*

Service :

FACTURE N° 698

Monsieur l'Administrateur Territorial

RUHENGERI

DOIT

COPIE

POUR CE QUI SUIT :

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :** Toutes nos factures sont payables au domicile de notre agence. Nous ne renonçons pas à cette clause, attributive de juridiction en faisant traite sur nos clients. Les marchandises voyagent toujours aux frais, risques et périls de l'acheteur et sont considérées comme vendues et réceptionnées en nos magasins. Toute contestation relative à la présente fourniture sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de notre agence.

Références	DÉSIGNATION	PRIX unitaires	SOMMES	
			Partielles	Totales
	C.A.C.			
P583	50 K° Pointes de Paris 7cm.	22,00	1.100,00	
P383	50 Pioches de terrasiers à oeil ovale I pic, I plat, de 2 K°500 environ	59,00	2.950,00	
				4.050,00
<p>Nous disons: <u>QUATRE MILLE CINQUANTE FRANCS.-</u></p> <p>Payable chez la B.C.B.</p>				

*AA. C.F. 5*  
*Roulets*

*4050*  
*38*  
*7*  
*578*  
*4050*